



Vial Pierre, Levrat Marie

Sans-papiers dans le canton de Fribourg : où en est-on ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 04.09.25

Transmission au CE : *04.09.25

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat de mandater une entité indépendante qui établisse un rapport sur les sans-papiers dans le canton de Fribourg. Elle analysera le nombre de sans-papiers présents dans le canton et les domaines professionnels dans lesquels ils sont actifs.

En outre, le Conseil d'Etat examinera les pistes de réflexion qui permettraient de régulariser les sans-papiers bien intégrés dans le canton de Fribourg.

De nombreuses personnes sont présentes sur le territoire suisse sans titre de séjour. Fribourg ne fait pas exception. Ces personnes font partie intégrante de notre société et du marché du travail. Que ce soit dans les exploitations agricoles, sur nos alpages, dans la construction ou dans le domaine de l'économie domestique, des sans-papiers sont employés, souvent sans être déclarés. Ils sont pourtant déterminants pour le bon fonctionnement de la société actuelle ainsi que celui du marché du travail.

A Fribourg, un canton particulièrement agricole, le domaine de l'agriculture emploie vraisemblablement une part importante des sans-papiers présents dans le canton. Aucun chiffre n'ayant été communiqué par le canton, il n'est pas possible d'affirmer cela de manière certaine, mais la situation de précarité des agriculteurs et les rudes conditions dans les alpages rend cette affirmation très probable. Les personnes sans titre de séjour sont aussi très souvent présentes dans le secteur du travail domestique, dans le domaine de la construction, etc. Ces personnes travaillent parfois pendant des dizaines d'années sans titre de séjour et sans pouvoir être régularisées. Ces sans-papiers, qui vivent dans l'ombre de notre société mais qui participent à sa richesse, sont généralement très bien intégrés et sont indépendants financièrement puisqu'ils travaillent.

La plupart de ces sans-papiers travaillent au noir, ce qui constitue un risque pour les travailleurs et travailleuses : ils ne sont pas assurés, ce qui les rend encore plus vulnérables. Pour les employeurs, cet état de fait est également un facteur de risque, puisque leurs employés pourraient être renvoyés du jour au lendemain et qu'ils s'exposent à de lourdes amendes. Le travail au noir est illégal, l'emploi de personnes qui travaillent au noir l'est également. Le travail au noir a également pour conséquence dans la plupart des cas une soustraction aux assurances sociales qui n'est bénéfique pour personne. En outre, il exerce une pression sur les salaires des travailleurs qui sont en règle, puisque le travail au noir est souvent bien moins rémunéré. Ainsi, combattre le travail au noir par la régularisation des sans-papiers travaillant depuis longtemps à Fribourg est important, d'un point de vue humain mais aussi économique.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'avoir une vue d'ensemble sur le nombre de personnes sans-papiers à Fribourg, ni quels sont leurs domaines d'activités principaux. Afin de pouvoir envisager des pistes d'amélioration de la situation actuelle, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de mandater une entité indépendante pour mener une enquête en vue de présenter les chiffres sur le nombre de sans-papiers dans le canton de Fribourg, notamment le nombre de mineurs, de familles ou de personnes seules sans statut de séjour, mais aussi sur les domaines d'activité de ces derniers.

Après ce travail d'analyse effectué de manière indépendante, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'amener des pistes de réflexion afin de proposer des mesures touchant la question des sans-papiers. On pourrait, comme cela a été fait à Genève, clarifier publiquement les seuils exigés pour les critères d'intégration afin d'inciter les personnes concernées à déposer une demande de régularisation auprès du SPoMi.

A titre d'exemple, le canton de Genève a lancé publiquement une opération de régularisation du séjour de travailleurs sans-papiers sur les années 2017 et 2018, l'opération « *Papyrus* ». Cette régularisation a principalement eu lieu dans le secteur de l'économie domestique, dans lequel le travail au noir et la sous-enchère salariale sont monnaie courante. Dans le cadre de cette opération, chaque demande de régularisation de séjour a été examinée de manière individuelle par le canton et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), qui ont analysé différents critères précis et cumulatifs, notamment la durée de séjour, l'absence d'antécédents pénaux, l'intégration, l'emploi et l'indépendance financière. Il s'agissait notamment de garantir certaines conditions d'emploi, de salaires et de cotisations sociales qui souvent ne sont pas garanties lors de travail au noir¹.

Dans le cadre de cette opération, 79 % des employeurs qui avaient un employé au noir se sont mis en conformité. Ce taux démontre que les employeurs ont préféré la régularisation au licenciement de leur personnel. Les conclusions du rapport d'évaluation externe sont largement positives, aucun effet d'appel d'air n'est observé. La régularisation ainsi que les mesures d'accompagnement ont eu un impact positif sur la déclaration aux assurances sociales des relations d'emploi, lesquelles sont demeurées stables. En outre, les personnes régularisées ont conservé leur indépendance financière au-delà de l'acquisition de leur titre de séjour, seul 0.8% d'entre elles ayant eu temporairement recours à l'aide sociale. Cette opération semble donc avoir profité autant aux sans-papiers qu'aux employeurs.

¹ <https://www.ge.ch/document/operation-papyrus-bilan-final-perspectives#:~:text=Depuis%20le%20lancement%20de%20,sans%20enfants%20et%20939%20c%C3%A9libataires>